



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

avocats

Question écrite n° 66345

Texte de la question

M. François Sauvadet attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la rétribution des avocats dans le cadre des auditions libres. Le récent rapport de M. Le Bouillonnet a apporté certains éléments de réponse quant au financement de l'aide juridictionnelle. Cependant, de nombreux professionnels se plaignent du manque de précision concernant la rétribution des avocats dans le cadre des auditions libres. Aussi, il lui demande quelles sont les modalités de rétribution envisagées pour la rétribution des avocats dans le cadre des auditions libres et d'assurer que l'accès au droit ne sera pas financé par ceux-là même qui le garantissent.

Données clés

Auteur : [M. François Sauvadet](#)

Circonscription : Côte-d'Or (4^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66345

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [14 octobre 2014](#), page 8567

Question retirée le : 23 août 2016 (Fin de mandat)